

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**19 DECEMBRE 2019**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Quartier hôpital – aide  
régionale « 100 quartiers  
innovants et écologiques »**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 décembre 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 20 décembre 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame BURGER, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

**Avaient donné procuration :**

Madame DORET à Madame VERNET  
Madame PHILIPPE à Madame de JACQUELOT  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER  
Madame ADAM à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur CHELET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC  
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU  
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN  
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

**Etait absent :**

Monsieur LETARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur VENUS

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20191219-19-J-14-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

**N° DE DOSSIER** : 19 J 14

**OBJET** : QUARTIER HÔPITAL – AIDE REGIONALE « 100 QUARTIERS INNOVANTS ET ECOLOGIQUES »

**RAPPORTEUR** : Monsieur JOLY

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, le Conseil Régional d'Île-de-France a mis en place un dispositif destiné à accompagner les collectivités franciliennes dans l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques.

Ce dispositif vise à aider la réalisation de nouveaux quartiers ou la mutation de quartiers existants avec la création ou l'amélioration d'équipements et d'aménagements de proximité concourant au caractère innovant et écologique du quartier : nouveauté des pratiques d'aménagement et des équipements, nouveaux usages de la ville, résultats obtenus en matière de performance énergétique ou de gestion des ressources, recours aux énergies renouvelables, réintroduction de la nature en ville, réduction de la consommation d'énergie.

L'aide régionale spécifique à ce dispositif prévoit un taux de subventionnement à hauteur de 30 % maximum du montant total hors taxes du projet présenté dans la limite de 4 millions d'euros de subvention.

Un quartier innovant et écologique doit s'inscrire dans une logique de laboratoire de la ville de demain.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a bénéficié de cette aide pour l'aménagement de l'éco-quartier de la lisière Pereire et souhaite la solliciter à nouveau pour le projet de reconversion du site de l'Hôpital.

Ce projet urbain d'envergure prendra la forme d'un éco-quartier en continuité immédiate du centre-ville actuel classé en secteur sauvegardé.

L'un des objectifs principaux vise à la consolidation d'un pôle santé public/privé en cœur de cité et répondant aux besoins actuels et futurs des habitants du bassin de vie. Il sera structuré autour d'un site hospitalier public axé sur les consultations et interventions chirurgicales en ambulatoire, du développement des clinique et radiothérapie existantes et de la création d'une nouvelle offre et de services en lien direct avec le pôle santé (maison médicale, hôtel hospitalier, résidence pour personnes âgées, pôle santé/bien-être).

Le projet accorde une importance particulière à la composition des espaces publics piétonnisés conçu pour mettre en valeur le patrimoine bâti historique et comprenant une trame végétale significative. Ce futur quartier accueillera par ailleurs une offre commerciale complémentaire à l'existant.

Le projet se caractérisera enfin par un ensemble d'innovations : démarche environnementale quartier bas carbone, démarche Ready 2 Grid - bâtiments communicant, conciergerie sociale, Silver Lab sur l'accompagnement du vieillissement et la prévention santé, co-living, partenariat avec les écoles, agriculture urbaine...

Les études opérationnelles débutent en 2020 pour une livraison de l'ensemble du quartier, espaces publics et programmes bâtis, en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le dossier de subvention relatif au projet du quartier Hôpital dans le cadre de l'aide régionale « 100 quartiers innovants et écologiques ».

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

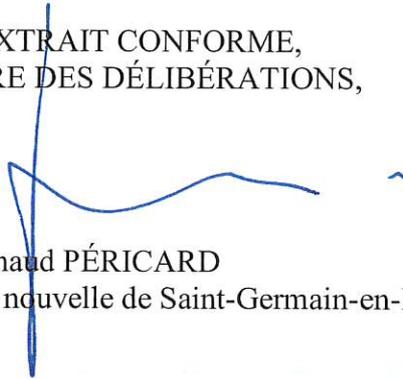
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention relatif au projet du quartier Hôpital dans le cadre de l'aide régionale « 100 quartiers innovants et écologiques ».

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye